



Trois-Rivières, le 17 mai 2023

Madame Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité  
de Champlain par Énergycycle  
Demande d'information de la commission formulée lors de la  
séance du 16 mai 2023  
(Dossier 3211-23-094)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les questions posées le 16 mai 2023 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

*Question 1 – Veuillez fournir un sommaire des avis de non-conformité émis par le MELCCFP au cours des 5 dernières années en lien avec le lieu d'enfouissement technique situé à Champlain.*

Le tableau suivant présente le sommaire des avis de non-conformité (ANC) émis par le MELCCFP entre 2018 et 2022.

<b>Date</b>	<b>Manquement</b>	<b>Nature des manquements</b>
22 janvier 2019	Article 57 al.1 du REIMR	Dépassement norme eau souterraine
18 juillet 2019	Article 44 partie 2 du REIMR	Présence d'eau dans les déchets
6 novembre 2019	Article 57 al.1 du REIMR	Dépassement norme eau souterraine
	Article 58 al.2 du REIMR	
15 novembre 2019	Article 44 partie 2 du REIMR	Présence d'eau dans les déchets
18 février 2020	Article 57 al.1 du REIMR	Dépassement norme eau souterraine
19 août 2020	Article 44 partie 2 du REIMR	Présence d'eau dans les déchets
23 février 2021	Article 123.1 de la LQE	Omission de faire l'évaluation de la performance du système de traitement en 2019
	Article 42 al.4, partie 1 du REIMR	Omission de faire les analyses sur verre broyé (rapport annuel 2019)
	Article 52 al.2 du REIMR	Pas de tableau compilant les analyses chimiques des sols AB (recouvrement final)
20 avril 2021	Article 57 al.1 du REIMR	Dépassement norme eau souterraine
17 mars 2022	Article 20 al.2, partie 2	Débordement de lixiviat par-dessus le mur de bentonite des zones CDE du LES
28 juin 2022	Article 123.1 de la LQE	Élévation du recouvrement final dépassée pour 2019 et 2021 (rapports tiers expert)

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec Mme Andréanne Ferland de la Direction générale contrôle environnemental, direction adjointe de la Mauricie.

*Question 2 – Veuillez présenter les données relatives aux composés perfluorés (PFAS) recueillies au lieu d'enfouissement.*

Le MELCCFP dispose de résultats d'analyse sur la présence des composés perfluorés (PFAS) pour deux échantillons prélevés dans l'eau brute et traitée du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1. Concentrations des composés perfluorés (PFAS) (ng/l)**

Composé	2019-10-15		2020-10-07	
	Eau brute	Eau traitée	Eau brute	Eau traitée
Somme des PFAS	2843	411	1394	666
L-PFBS	260	67	470	170
PFHxS	97	35	150	110
L-PFHpS	0	0	0	0
PFOS	25	0	30	18
PFDS	0	0	0	0
PFBA	1200	0	0	0
PFPeA	300	69	0	24
PFHxA	460	130	180	90
PFHpA	150	39	60	58
PFOA	300	71	89	160
PFNA	51	0	25	10
PFDA	0	0	0	3
PFUdA	0	0	0	0
PFDoA	0	0	0	0
PFTTrDA	0	0	0	0
FHUEA	0	0	0	0
FOUEA	0	0	0	0
FDUEA	0	0	0	0
4:2 FTS	0	0	0	4
6:2 FTS	0	0	390	19
8:2 FTS	0	0	0	0

Des critères de qualité de l'eau de surface (CQES) ont été publiés par le MELCCFP pour deux composés perfluorés. Les résultats obtenus dans l'eau traitée sont comparés à ces CQES dans le tableau 2.

**Tableau 2. Comparaison des résultats obtenus dans l'eau traitée aux CQES**

Composé	CQES	Échantillon 1		Échantillon 2	
		Concentration dans l'eau traitée	Comparaison au CQES (amplitude de dépassement)	Concentration dans l'eau traitée	Comparaison au CQES (amplitude de dépassement)
PFOA	12000	71	Respect	160	Respect
PFOS	12	0	Respect	18	Dépassement (1,5)

- Pour le PFOA (acide perfluorooctanoïque), les concentrations mesurées sont inférieures au critère de qualité des eaux de surface ;
- Pour le PFOS (acide perfluorooctane sulfonique), le critère de qualité des eaux de surface est dépassé dans un des deux échantillons, mais le dépassement est de faible amplitude.

Ces données ont été obtenues dans le cadre d'un projet exploratoire d'acquisition de connaissances sur la présence des contaminants d'intérêt émergent de LET du Québec. Ces données sont sommaires (deux résultats seulement) et ne permettent pas de tirer des conclusions. L'analyse environnementale du projet étant en cours, le MELCCFP envisage d'inclure les PFAS dans le suivi qui serait demandé à l'initiateur du projet du LET de Champlain dans l'éventualité où le projet est autorisé par le gouvernement.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec Mme Carole Lachapelle de la Direction de la qualité des milieux aquatiques.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

*original signé par*

Mireille Genest,  
Porte-parole  
Ministère de l'Environnement, de  
la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs